

Les subsides

Cette éventualité m'inquiète vivement. L'unification de ce continent ne peut se limiter au commerce pour la raison que j'ai mentionnée tout à l'heure. Bien d'autres aspects de notre vie et bien d'autres activités seront touchés. On ne peut s'en tenir uniquement au commerce comme cela se produit en Europe depuis 20 ou 30 ans à la suite de la création de la Communauté économique européenne.

Certaines mesures qui ont des répercussions sur l'emploi et le gagne-pain des Canadiens découlent de ces pourparlers sur le libre-échange. Je voudrais aborder brièvement, dans le peu de temps à ma disposition, certains aspects reliés à l'environnement. L'un de ces aspects découle de la politique dite de «traitement national» que le premier ministre (M. Mulroney) a expliquée dans une déclaration il y a quelques semaines.

Ce «traitement national» est une expression technique signifiant qu'un pays appliquerait aux produits d'un autre pays la même politique qu'à ses propres produits sur son territoire. Pour donner un exemple concret, le premier ministre a déclaré que les produits du Manitoba seraient traités exactement de la même façon que ceux du Minnesota. C'est fort clair. On peut se demander, par exemple, en quoi la très importante initiative consistant à expédier le charbon de l'Ouest vers l'est du pays sera touchée par l'adoption d'une politique de traitement national. On l'a présentée comme une initiative importante qui aurait d'énormes répercussions positives sur l'environnement. Manifestement, la réponse est qu'elle ne pourrait être mise en oeuvre au Canada. Nous ne pourrions pas expédier le charbon de l'Ouest vers l'Est aux conditions actuelles sans les appliquer aussi au charbon de Virginie à haute teneur en soufre, qui est inacceptable du point de vue écologique, à cause de ce traitement national dont on parle comme l'une des grandes bases des négociations.

Il y a donc lieu de croire que la protection de l'environnement serait gravement menacée si nous concluons un accord de libre-échange dont le traitement national serait l'un des éléments de base. Les règles qu'imposerait ce principe nous empêcheraient donc, en l'occurrence, d'utiliser le charbon canadien de l'Ouest et de créer un grand nombre d'emplois, jusqu'à 200 000, me dit-on.

Ce n'est pas tout. Le Conseil consultatif canadien de l'environnement a mené une étude sur l'environnement et le libre-échange, qui a été publiée en juin dernier. Le gouvernement n'en a pas encore parlé. Trois grands principes y sont proposés comme conditions préalables que le Canada doit exiger dans sa position de négociation en ce qui concerne l'environnement. Voici le premier:

Le pouvoir qu'a le Canada de gérer l'utilisation d'une ressource renouvelable ou non renouvelable... ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement fait valoir ce deuxième principe:

Le pouvoir qu'a le Canada de contrôler la pollution et l'élimination des déchets par des stratégies semblables ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Voici enfin le dernier principe:

Le pouvoir qu'a le Canada de protéger les écosystèmes naturels, y compris les éléments tels que les habitats, les régions sauvages et les espèces en voie d'extinction, ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Que nous dit essentiellement le conseil consultatif canadien de l'environnement? Il nous avertit qu'une fois qu'on aura adopté une politique continentale nord-américaine ou le libre-échange, on risque de voir certaines sociétés, particulièrement les multinationales, exiger le retrait de certaines normes de contrôle de l'environnement afin d'être plus concurrentielles par rapport aux sociétés au sud de la frontière.

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon temps de parole est écoulé. Je terminerai mon exposé une autre fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Brisco: J'ai écouté avec intérêt les commentaires et les déclarations du député de Davenport (M. Caccia). Je voudrais lui demander de répondre à deux ou trois questions. Il nous critiquait précédemment dans son discours parce que nous avions demandé l'avis et les exposés de principe des partis d'opposition. Je sais que le rôle de l'opposition est justement de faire opposition. Je pense toutefois que l'on sait également, et il suffit de lire les interventions du député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), quand il siègeait dans l'opposition, pour s'apercevoir qu'il n'est pas rare que l'opposition fasse des propositions supplémentaires ou des contre-propositions intéressantes. C'est le rôle du gouvernement de demander à l'opposition d'apporter sa contribution constructive, au lieu de celle-ci consacrer tout son temps à la critique.

Le député de Davenport a également fait allusion au démantèlement de l'AEIE et nous a accusés d'avoir détruit quelque chose de précieux. C'est l'AEIE qui a détruit quelque chose de précieux: toute l'industrie pétrolière et le mode de vie de l'Alberta. Si le député a le moindre doute, je lui demande de lire l'aveu du ministre de l'époque responsable de ce fiasco.

M. Axworthy: Elle est vraiment prospère maintenant, mes amis. Ses réalisations ne se comptent plus!

● (1730)

M. Brisco: Vous parlerez lorsque ce sera votre tour, M. Axworthy.